



Discours

Tours, le 15 mars 2018
Seul le prononcé fait foi

La ministre de la Culture,

Discours de Françoise Nyssen, prononcé à l'occasion des Assises internationales du journalisme de Tours, jeudi 15 mars 2018

Mesdames et messieurs,

Cher Jérôme BOUVIER,

Chers amis,

Si vous le permettez, je voudrais commencer par dire un mot de l'échange qui vient d'avoir lieu, à cette tribune, il y a quelques minutes... Un échange poignant entre des lycéens et deux de vos confrères, réfugiés politiques en France, venus témoigner de leur expérience, de leur vie que certains ont voulu briser et qu'ils ont su incroyablement reconstruire.

Tous deux sont accueillis par la Maison des Journalistes, dont je veux saluer l'engagement remarquable. Et je veux vous rendre hommage à vous, messieurs, devant vos confrères. Saluer votre engagement, votre courage. Vous avez raconté aux élèves votre métier, votre passion, votre vocation. Vous avez raconté aussi votre exil, votre combat. Votre témoignage devant les élèves est bouleversant. Vous leur avez dit la chance qu'ils avaient de pouvoir grandir en France. Cette chance n'est pas acquise. Cette chance : c'est notre richesse et notre responsabilité partagées.

C'est dans cet esprit que je suis ici aujourd'hui. J'en profite pour saluer le rôle de ces Assises, qui sont un grand moment de débat et de propositions. C'est un moment qui fédère la profession. Qui mobilise les citoyens. Et qui permet à nous tous – citoyens, responsables politiques et journalistes – de penser ensemble l'avenir de la profession. Nous sommes souvent face à face : chacun derrière un micro, dans une émission de radio ! Ce ne sont pas les moments que je préfère.

Ce matin – dans cet événement qui nous réunit – je voudrais parler du combat dans lequel nous nous retrouverons toujours côte-à-côte, quoi qu'il arrive : la défense de notre démocratie.

Elle est aujourd'hui mise à mal : par des dictateurs, par la privation de parole, par des groupes terroristes qui confisquent nos libertés et nos vies. Notre démocratie est menacée aussi par les fausses nouvelles, les fake news. Ces phénomènes nous mettent au défi : responsables politiques, journalistes. Parce qu'ils alimentent la défiance.

Les Français en sont conscients. Et ils réclament de la confiance. L'enquête que vous avez présentée ce matin le dit bien. Ils sont 9 sur 10 à trouver le journalisme utile : Pour la démocratie, mais aussi pour l'accès à la culture et à l'information. Pour l'investigation et enfin pour vérifier les informations.

Les fausses nouvelles ont toujours existé. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Ce qui est nouveau, c'est leur viralité, à l'ère numérique. Les fausses nouvelles ont toujours « nui » à la démocratie. Aujourd'hui, leur mode de diffusion est devenu un danger : Facebook, Twitter, Google, Youtube, Instagram, Snapchat sont des vecteurs de diffusion sans contrôle, sans responsabilité.

Nous avons besoin de garde-fous. Notre meilleure protection, je vous le dis avec la force de ma conviction personnelle : c'est vous, les médias, les journalistes. C'est l'information que vous apportez : une information sourcée, vérifiée, hiérarchisée. Celle qui est reconnue et attendue par les Français : là encore, l'enquête est là pour en attester. Vous êtes les vigies de notre démocratie.

Alors, quand vous êtes attaqués, qui doit vous défendre ? Et ici, mon message sera également très clair : Votre meilleure protection : c'est vous. C'est votre travail. Votre compétence. Votre éthique. Votre déontologie. Votre rigueur. Votre engagement. Ce n'est pas l'Etat.

Ce sont vos savoir-faire. Ce sont les risques que vous prenez, ici parfois, et si souvent à l'étranger. C'est aussi le travail que vous êtes de plus en plus nombreux à faire pour détecter, décrypter, démonter les fausses nouvelles. Vous informez les citoyens. Ma responsabilité – la responsabilité de l'Etat – c'est de vous permettre de faire votre métier. Nous sommes les garants de votre indépendance. C'est une exigence non négociable. C'est la condition de notre combat commun : la défense de la démocratie. Nous devons joindre nos efforts pour le mener.

Votre indépendance, d'abord. Celle de votre secteur. Celle du métier de journaliste. Garantir votre indépendance, c'est d'abord s'élever contre les menaces, les pressions, les tentatives d'intimidation qui pèsent sur les journalistes, dans le monde entier.

Je souhaite ici rendre hommage à ceux qui ont été assassinés parce qu'ils informaient : au Brésil, au Mexique, au Yémen, en Slovaquie, 4 de vos confrères ont été assassinés depuis le début de l'année. 182 sont enfermés. Et combien sont menacés ?

Je veux assurer tous ceux qui sont enfermés, empêchés, bâillonnés que chaque fois que l'occasion se présente, la France fait valoir leurs droits. Les actions diplomatiques, vous le savez, doivent rester sous le radar pour avoir des chances d'aboutir.

Elles sont insuffisantes mais elles restent nécessaires. Soyez en sûrs, la France ne manque jamais à son devoir. A tous ceux qui informent, rétablissent la vérité au péril de leur vie, j'exprime mon admiration, ma gratitude.

Garantir votre indépendance, c'est, par ailleurs vous donner les moyens de l'exercer. Dans l'audiovisuel, c'est un des rôles fondamentaux du CSA : veiller à l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme des médias.

Dans la presse écrite, c'est l'un des objectifs des aides publiques. Les aides qui assurent le pluralisme de notre paysage médiatique ont été intégralement préservées dans le budget 2018. Les aides qui favorisent la création de nouveaux médias offrent à votre profession de nouveaux terrains d'expression : je pense au « fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation ».

C'est aussi le rôle des aides à la filière de distribution. Car faire en sorte que vous puissiez exercer votre métier, c'est garantir que l'information produite puisse être diffusée. Vous connaissez tous les difficultés rencontrées par la société Presstalis. Je me suis fortement mobilisée pour aider cette entreprise. Et je suis soulagée de pouvoir vous annoncer que le protocole qui permet la poursuite de l'activité a été homologué hier par le Tribunal de commerce. Ce sauvetage nous oblige, Etat, marchands de presse, éditeurs de presse, messageries, à préparer l'avenir.

Le système de distribution de la presse est à bout de souffle. La vente au numéro de la presse a chuté de 50% en dix ans. Et le taux d'invendus est de 50%. La filière doit être réorganisée pour retrouver de la croissance.

Je serai claire : cette réforme, nous la mènerons dans le respect du pluralisme de la presse, au service du pluralisme. C'est là encore une condition majeure de votre liberté.

Vous vous battez pour votre indépendance. Le ministère de la culture doit garantir votre indépendance. C'est notre responsabilité.

Nous partageons un autre combat. C'est la défense de la démocratie.

Ce combat nous le partageons. Nous le menons chacun avec nos armes.

Votre arme : c'est la déontologie. La multiplication des flux d'information, avec Internet, a brouillé les repères des citoyens. Les citoyens sont exposés à des torrents d'informations, toute la journée : sur les réseaux sociaux, les sites consultés, les moteurs de recherche, les blogs. Il est de plus en plus difficile pour eux de reconnaître une fake news. De démêler le faux du vrai. Votre arme, ce sont vos sources, vos croisements, vos vérifications. Ce sont les outils de décodage et de décryptage que vous déployez.

L'arme de l'Etat : c'est le droit. Le droit français n'est plus adapté. Il ne permet pas d'agir assez vite, ni de façon assez systématique. Je veux ici avoir un mot pour le texte de loi contre les fake news qui devrait être déposé très prochainement au Parlement.

Il doit comporter deux volets : Un volet relatif au secteur audiovisuel : il s'agit de renforcer les pouvoirs du CSA sur les chaînes financées par des Etats étrangers. Nous souhaitons que le CSA puisse retirer la convention ou suspendre la diffusion en période électorale de chaînes qui déstabiliseraient le scrutin.

Le texte comporte un deuxième volet, dédié à la lutte contre la diffusion de fausses nouvelles sur Facebook, Youtube, Twitter...

Je le dis très clairement : Il ne s'agit pas de toucher à la définition des « fausses nouvelles » posée par l'article 27 de la loi de 1881. La définition existe depuis plus de 130 ans et nous considérons qu'elle est bonne.

L'enjeu, c'est d'améliorer l'efficacité de nos réponses, avec un mot clé : la responsabilisation des plateformes.

Nous défendons trois grandes mesures :

Premièrement : créer un devoir de coopération pour les plateformes. Avec les pouvoirs publics : pour leur permettre de retirer les contenus signalés. Et avec vous, journalistes, pour mettre en place des outils de vérification des faits.

Deux autres mesures visent spécifiquement des moments charnières pour nos démocraties : les périodes électorales.

Imposer aux plateformes, en période électorale, une obligation de transparence sur les contenus sponsorisés qu'elles diffusent : transparence sur l'identité du sponsor mais aussi le montant du sponsoring ; et enfin, uniquement en période électorale également : créer une procédure de référé judiciaire qui permette de suspendre rapidement la diffusion des « fausses nouvelles », c'est-à-dire dans les 48h. Ce sont essentiellement les plateformes qui, là aussi, seraient ciblées par l'ordre de suspension.

Je sais les interrogations et les critiques que certains de vous peuvent avoir. J'ai beaucoup consulté, organisé des échanges avec les journalistes, les décodeurs, les éditeurs de presse, les médias audiovisuels, les politologues.

Je ne veux pas qu'il y ait d'incompréhension. Et je souhaite clarifier certains points. D'abord, le texte ne vise pas à cibler les auteurs ou la production de fausses nouvelles, mais leur diffusion. Très souvent, d'ailleurs, l'information que nous visons avec ce texte – mensongère, erronée – n'a pas d'auteur identifié.

Vous aurez compris que l'un des objectifs de la loi est de rappeler les plateformes numériques à leurs responsabilités. Elles ne peuvent pas se retrancher derrière leur statut d'hébergeur pour ne rien faire. Elles ne peuvent pas laisser les « marchands de doute » prospérer.

Elles ne peuvent pas faire du profit sur le dos de votre profession, de la presse, de notre démocratie. S'agissant de l'intervention du juge des référés, par ailleurs.

J'entends dire que cette loi le poserait en censeur, en « arbitre de la vérité ». Mais je rappelle que le juge est d'abord le juge des libertés.

Et pour demander la cession de la diffusion d'une fausse nouvelle, il faudra trois critères cumulatifs, ce qui est très protecteur :

- il faudra que la nouvelle soit « manifestement fausse » – ce que le juge est déjà habilité à apprécier, en vertu de la loi de 1881 ;
- il faudra que la diffusion soit massive ;
- et il faudra que la diffusion soit artificielle – c'est-à-dire que les auteurs ou annonceurs achètent de l'audience.

Les nombreuses consultations ont été utiles dans le travail que j'ai conduit. Elles ont justement permis de préciser ces gardes fous.

Raisonnons à partir d'exemples concrets. Un cas d'école :

En 2012, Mediapart sort entre les deux tours de l'élection présidentielle, le scoop sur les soupçons de financement libyen de la campagne de 2007 de Nicolas SARKOZY. Cet article a peut-être influencé l'issue du scrutin. Avec la loi fake news, le juge aurait-il été en mesure de bloquer cet article ? La réponse est non.

Pour deux raisons principales:

D'abord, parce que cette information n'a pas fait l'objet d'une diffusion artificielle, sur les réseaux sociaux. Si l'article a été massivement partagé et diffusé rien ne permet de dire (ce n'est d'ailleurs pas le cas) que cette diffusion était artificielle et financée.

Et surtout : parce qu'elle a été produite par des journalistes, qui peuvent se prévaloir du secret des sources. Elle a été réalisée après une enquête. Le juge ne pourra pas considérer que c'est une nouvelle manifestement fausse. La même réponse peut être faite pour les révélations sur le candidat François FILLON avant la présidentielle de 2017.

Que vise-t-on alors, avec cette loi ?

Prenons un autre exemple. Une information massivement relayée sur les réseaux sociaux américains deux jours avant l'élection de 2016 : l'agent du FBI à l'origine des fuites sur les emails d'Hillary Clinton aurait été retrouvé assassiné chez lui.

Cette information n'avait pas d'auteur. Et la preuve de son caractère manifestement faux n'aurait pas été difficile à apporter dans le délai prescrit.

La diffusion de cette information aurait pu être bloquée. Donc : ne nous trompons pas de combat : le danger, pour la démocratie, ce n'est certainement pas le futur texte de loi.

Ce sont les fléaux qu'il va nous aider à combattre. Je suis en contact avec les organisations professionnelles pour répondre à leurs questions. Et le Parlement va prendre le relai dans les concertations, quand le texte de loi aura été déposé.

Cette loi sur les fausses nouvelles est nécessaire. Pour autant, elle ne suffira pas.

Pour défendre la démocratie, nous avons une arme commune : c'est l'éducation.

Nous devons avancer ensemble, pour la déployer massivement : vous êtes là pour apporter les contenus, nous sommes là pour apporter les moyens. La meilleure façon de protéger la démocratie, c'est de former ses citoyens. L'accès à l'information n'est pas un droit automatique. C'est un droit qui s'acquiert, qui s'apprend.

De même qu'il ne suffit pas de placer un enfant devant un livre pour qu'il le comprenne : il faut lui apprendre à lire. Nous savons qu'il ne suffit pas de placer un enfant devant un média pour qu'il s'informe.

Il faut lui donner les clés pour le décrypter. Ce lundi, j'étais à la conférence de présentation de la Semaine de la presse, avec Jean-Michel Blanquer. Nous avons voulu montrer notre détermination à avancer sur le chantier essentiel de l'éducation aux médias.

C'est une conviction que j'ai depuis longtemps, mais qui a été renforcée par les nombreux échanges que j'ai eus avec les professionnels de la presse depuis le début des travaux sur la loi. Tous ces échanges ont été unanimes sur la nécessité d'une action vigoureuse, en profondeur, d'éducation à l'information ;

L'éducation à l'image, à l'information, aux médias doit devenir un élément du programme pour tous les enfants, avant l'entrée dans la citoyenneté : comme l'éducation civique ou comme la journée d'appel.

Mon objectif, d'ici la fin du quinquennat : que toute une classe d'âge ait pu être touchée – que ce soit par un atelier, un cours, l'intervention d'un professionnel devant sa classe...

Pour concrétiser cette ambition, il faut des moyens. Je vais en débloquent : j'ai pris l'engagement de doubler le budget de mon ministère pour l'éducation aux médias et à l'information. Il passera de 3 millions à 6 millions d'euros. Et pour réaliser notre ambition, il faut des projets concrets.

Je vais en privilégier trois types :

1/ Les projets conduits par vous – journalistes – et par les tous les acteurs de l'éducation, pour commencer. Le ministère va renforcer son soutien aux professionnels et aux associations qui conduisent des actions de sensibilisation auprès des jeunes : à l'école comme en dehors de l'école.

Nous les soutenons déjà, mais ces actions sont concentrées dans quelques départements. Notre objectif est de couvrir l'ensemble du territoire.

Nous allons aussi renforcer la formation des formateurs : le ministère de la Culture sera aux côtés de l'Education nationale, ainsi qu'aux côtés des Fédérations d'éducation populaire, qui ont lancé de nombreuses initiatives dans ce domaine.

2/ J'ai décidé, ensuite, de créer un grand programme de service civique pour l'éducation aux médias. Le doublement du budget servira aussi à le financer. L'objectif est d'avoir au moins 400 jeunes mobilisés, à terme, sur l'éducation aux médias.

Il y a déjà un modèle : le programme de service civique qui a permis de mobiliser 800 jeunes pour relancer les ciné-clubs dans les lycées. Certains observateurs étaient

dubitatifs : on ne s'improvise pas « exploitant » de ciné-club, critique de cinéma. Et pourtant les résultats sont spectaculaires. Et le programme est très populaire.

Dans l'éducation aux médias, ces jeunes pourraient être précieux pour organiser des événements et des ateliers sur tous les territoires, dans les bibliothèques et les médiathèques par exemple, en travaillant avec les professionnels de la presse.

3) Enfin, troisième axe de mon plan pour l'éducation à l'information : nous allons mobiliser les sociétés de l'audiovisuel public.

Elles doivent renforcer leur mission d'éducation. C'est une priorité que j'ai posée, dans le cadre de leur transformation. Plusieurs sociétés ont déjà développé des outils. Je pense par exemple à Educ'ARTE, que j'ai pu voir à l'œuvre.

Il y en a d'autres. Mais ces actions restent trop peu visibles, et dispersées.

Il faut les renforcer, et les coordonner, si nous voulons pouvoir toucher une génération entière.

J'ai demandé aux sociétés de l'audiovisuel public de construire une offre commune en matière d'éducation aux médias et à l'information. A court terme, elle se concrétisera par la création d'une plateforme commune de décryptage des fausses nouvelles. Nous sommes en train d'y travailler.

Voilà, chers amis, Les priorités qui sont les miennes. Il y a urgence. C'est notre démocratie qui est en jeu. Je le répète.

Quand notre démocratie est attaquée, c'est en elle-même qu'elle doit chercher sa protection. Elle doit mobiliser ses anticorps : il y a le droit, il y a l'éducation.

Il y a votre profession. Vous êtes le premier et le plus solide bouclier contre les fake news, contre la désinformation.

Mais cela ne veut pas dire que nous devons vous laisser seuls. Nous vous soutiendrons.

Nous vous protégerons, dans l'exercice de votre profession.

Nous ne sommes pas derrière vous : nous sommes à vos côtés.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC